

LA RÉFORME CONTINUE DE L'ÉGLISE: Le témoignage des femmes ordonnées aujourd'hui

Du 27 au 29 mars 2008, un petit colloque ad hoc de femmes s'est tenu à Genève, sous les auspices du Département de théologie et d'études de la FLM, en collaboration avec le Secrétariat "femmes dans l'Église et la société" du DMD et le Bureau des affaires œcuméniques, afin de se pencher sur la situation actuelle en matière d'ordination des femmes dans les Églises membres et associées de la FLM, et sur son impact dans le contexte plus large des relations œcuméniques. Parmi les participantes figuraient des femmes laïques et ordonnées actives dans des ministères d'enseignement, de pastorat, d'administration et de surveillance. Venues de différentes régions d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique du Nord, elles ont bénéficié en outre de contributions supplémentaires de femmes d'Amérique latine et d'Australie, ainsi que d'informations tirées de documents divers et de l'expérience de la FLM et de ses Églises membres au cours des cinquante dernières années. Le présent communiqué met en lumière certaines de leurs préoccupations.

Nous nous sommes réunies pendant la semaine de la Résurrection du Christ, une période durant laquelle l'Église se souvient du témoignage des femmes qui se sont présentées devant le tombeau vide et qui ont été envoyées pour être les premières à proclamer la bonne nouvelle, comme le relatent les quatre Évangiles (Mt 28,1-10; Mc 16,1-8; Lc 24,1-11; Jn 20,11-18). Dans nos alléluias, nous pleurons aussi parce que pendant trop longtemps, ce témoignage de femmes fidèles n'a pas pu être exprimé à travers le ministère de la Parole et des sacrements de l'Église. Cependant, nous nous réjouissons que l'Esprit Saint, qui continue à renouveler et à réformer l'Église en tout temps, ait à notre époque béni un nombre croissant d'Églises à travers les ministères de femmes ordonnées, au même sens que les hommes.

I. REVENDIQUER LA NOUVEAUTÉ DE CE MOMENT

L'ordination des femmes sur le même plan que les hommes dans le ministère de la Parole et des sacrements a été l'une des évolutions les plus visibles dans la plupart des Églises membres pendant les plus de 60 années d'existence de la Fédération luthérienne mondiale. Des milliers de femmes ordonnées sont de plus en plus visibles à tous les niveaux et dans tous les aspects du travail de l'Église. Les attitudes hostiles et les préjugés culturels se transforment par la puissance de l'Esprit Saint. Les réactions au ministère des femmes ordonnées sont extrêmement positives.

En raison de cet accueil positif, les textes bibliques et les points théologiques sont désormais observés à la lumière de l'expérience concrète des Églises en ce qui concerne les femmes ordonnées. Les membres et les responsables des Églises entendent véritablement la Parole vivante de Dieu dans les prédications des femmes pasteures, et reçoivent la véritable présence du corps et du sang du Christ lorsque la Sainte Communion est administrée par elles (cf. Confession d'Augsbourg VII). Plusieurs milliers de paroisses luthériennes dans le monde ont ainsi bénéficié des ministères exercés par ces femmes, et en ont tiré leur nourriture spirituelle. Ce témoignage est à son tour partagé à mesure que les gens se déplacent, échangent et se rendent dans des contextes culturels différents, y compris là où d'autres Églises ou religions sont dominantes.

En même temps, nous entendons la frustration de celles et ceux qui luttent encore pour que les femmes soient ordonnées dans leurs Églises mais dont les efforts se heurtent à des oppositions ou de l'hostilité. Bien qu'en certains lieux la majorité des étudiants en théologie soient des femmes, à d'autres endroits, en particulier là où les portes de l'Église leur restent fermées, de moins en moins de femmes suivent des études théologiques. Beaucoup trop souvent, bien que les politiques et les pratiques aient changé, les femmes restent confrontées à des attitudes et des mentalités qui n'ont pas évolué, et en tout cas à une résistance passive à leur pleine

acceptation. Il reste encore des inégalités en matière d'emploi et de rémunération. À mesure que des femmes ordonnées accèdent à des postes de surveillance et de direction au sein de leurs Églises, elles sont confrontées à de nouveaux défis, en particulier concernant l'usage du pouvoir et l'exercice de l'autorité. À tous les niveaux, des modèles, des formations et des ressources sont encore nécessaires pour que femmes et hommes réalisent un véritable partenariat dans le ministère.

II. AU CŒUR DE CE QUE SIGNIFIE ÊTRE L'ÉGLISE

Nous nous réjouissons de ce qu'a fermement affirmé le Conseil de la FLM en 2007 :

L'ordination des femmes exprime une conviction : la mission de l'Église a besoin, au sein du ministère public de la Parole et des sacrements, des dons des hommes et des femmes, et limiter ce ministère aux hommes obscurcit la nature de l'Église en tant que signe de notre réconciliation et de l'unité en Christ par le baptême par-delà les divisions que sont l'ethnicité, le statut social et le sexe (Ga 3,27-28).¹

Nous considérons l'ordination des femmes non pas avant tout comme une question de société ou qui ne concerne que les femmes, mais comme une question qui touche au cœur même de ce que signifie être l'Église. Le témoignage rendu par l'Église de la réconciliation et de la liberté de Dieu en Christ est compromis lorsque les femmes sont exclues de la possibilité d'en témoigner publiquement en proclamant la Parole et en célébrant les sacrements.

Avec les partenaires œcuméniques qui ordonnent aussi les femmes, les luthérien(ne)s participent à la définition d'une vision de l'Église qui accueille ces dons comme un élément de son témoignage, en y apportant leurs points de vue typiquement luthériens sur les conceptions de l'Église et du ministère. Auprès des partenaires œcuméniques qui n'ordonnent pas les femmes, nous prônons une vision de l'Église une, sainte, catholique et apostolique en tant que lieu où Dieu appelle tant les femmes que les hommes à tous ses ministères, laïques et ordonnés. Nous cherchons à entretenir le dialogue sur ces questions, en particulier avec les Églises luthériennes qui n'ordonnent pas les femmes.²

Pour nous, luthérien(ne)s, la **Bible** fait autorité pour notre discernement théologique, y compris en ce qui concerne l'ordination des femmes. Cependant, au lieu de nous concentrer uniquement sur certains passages, soit favorables, soit défavorables, nous appelons à une compréhension plus globale du témoignage de l'Écriture, centrée sur Jésus Christ. Nous mettons l'accent notamment sur la conception luthérienne de la voix vivante de l'Évangile (*viva vox evangelii*), telle qu'elle est entendue et formulée à travers la proclamation et le ministère des femmes et des hommes.

De nombreuses Églises ordonnant des femmes considèrent cela comme un aspect de leur **identité luthérienne**. Il s'agit d'une conséquence théologique d'une conception luthérienne de l'Église et du ministère. En insistant sur le fait que toute personne baptisée a une relation directe avec Dieu et partage le caractère sacerdotal du peuple de Dieu, Martin Luther a surmonté la hiérarchie spirituelle qui tendait à placer la vocation des personnes ordonnées au-dessus de celle des autres membres de l'Église. Cela a ouvert la possibilité d'accueillir toutes les personnes ayant des dons adéquats dans le ministère public de l'Église, si les aspects pratiques sont pris en compte (comme l'accès à la formation théologique). Rien, dans les confessions luthériennes, n'interdit explicitement aux femmes l'accès à l'ordination. En revanche, ce qui correspond à la tradition luthérienne, c'est une Église ouverte au changement et connaissant une réforme continue (*ecclesia reformata semper reformanda est secundum Verbum Dei*).

¹ "Le ministère épiscopal au sein de l'apostolicité de l'Église. Déclaration de Lund", 26 mars 2007, §40, p. 9, disponible sur http://www.lutheranworld.org/LWF_Documents/LWF_The_Lund_Statement_2007-FR.pdf

² Pour plus d'informations, voir : http://www.lutheranworld.org/What_We_Do/DMD/DMD-WICAS.html

Souvent, ce sont des raisons non pas théologiques mais **culturelles** qui barrent le chemin des femmes vers l'ordination. C'est en particulier le cas lorsque les pratiques hiérarchiques et patriarcales sont bien ancrées. Dans les récits des Évangiles du ministère de Jésus, ce qui frappe, c'est que Jésus remet régulièrement en question les préjugés et les pratiques d'ordre culturel qui excluent les autres, en particulier les femmes. Il remet également en question les structures hiérarchiques du leadership religieux. La puissance libératrice de l'Évangile continue à contester ces préjugés et pratiques aujourd'hui. En 1992, un colloque de la FLM avait souligné que, souvent,

le problème ne réside pas dans la culture de la société environnante, mais dans une culture particulière qui s'est développée au sein de l'Église... Après de nombreuses décennies, cependant, non seulement cette "culture d'Église" est devenue étrangère à l'Église dans les pays d'où elle provenait, mais elle devient aussi un obstacle à l'évangélisation sur le plan local.³

Enfin, certaines Églises ne veulent pas parler de l'ordination des femmes parce qu'elles craignent que cela soit un motif de division de l'Église ou que cela menace les liens avec les partenaires qui s'y opposent. Les Églises doivent aborder les différences qui peuvent exister de façon transparente. Nous croyons que des débats ouverts sont nécessaires, afin que les membres des Églises locales soient sensibilisés aux raisons théologiques justifiant l'ordination des femmes, et pas seulement aux perspectives opposées. En outre, les expériences et les effets concrets qu'exercent les femmes ordonnées sur le ministère et la mission de l'Église dans le monde doivent être entendus par les milieux qui n'ont pas encore adopté cette pratique. En fin de compte, les débats bien documentés et ouverts ne vont pas affaiblir, mais renforcer l'identité et la conception de soi de l'Église.

III. L'APPEL

Encourager l'ordination des femmes est depuis longtemps un engagement de la FLM. Par exemple, en 1990, la Huitième Assemblée, à Curitiba, avait déclaré :

Nous nous engageons, ainsi que nos Églises membres, à redoubler d'efforts pour être dans le monde le signe d'une communion inclusive. Pour cela, nous entendons prendre les mesures suivantes:

- élaborer dans chaque Église membre un programme d'action qui exprime clairement la pleine égalité des hommes et des femmes dans la vie de l'Église et qui permet aux Églises de bénéficier du potentiel que les femmes sont capables de donner dans tous les domaines de la vie ecclésiale;
- entreprendre, par la concertation et la coopération de toutes les Églises membres et dans le respect mutuel, des efforts concrets pour ouvrir aux femmes l'accès au ministère ordonné dans toutes nos Églises membres.⁴

Aujourd'hui, alors que nous nous préparons pour la Onzième Assemblée, en 2010, dans l'esprit de ce que signifie être une communion d'Églises, nous demandons à toutes nos Églises membres de réfléchir à la manière dont elles ont répondu à cet appel et à ce qui reste à faire dans toutes nos communautés. En particulier :

Anticipant une ressource nouvelle et accessible de la FLM utilisable dans les contextes locaux, nous appelons les Églises membres à encourager les paroisses locales à mettre en place des discussions pédagogiques afin que les membres puissent mieux comprendre les raisons théologiques justifiant l'ordination des femmes.

³ "Ministry: Women, Bishops", *Report of an International Consultation*, 1992 (Genève : FLM, 1993), § 22, p. 15.

⁴ "Message de la Huitième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale, Curitiba, dans *Positions luthériennes*, 38e année, n° 3, juillet-septembre 1990, p. 252.

Nous encourageons les Églises, par la puissance de l'Esprit Saint, à être prêtes à entendre et à apprendre des autres Églises les expériences, les bénédictions et les effets positifs qu'ont les femmes ordonnées sur les Églises dans la Communion luthérienne et au delà, notamment au moyen d'échanges et de visites.

Nous appelons les responsables des Églises qui n'ordonnent pas les femmes à examiner dans la prière les effets que l'inaction dans ce domaine a sur les femmes qui, parce qu'elles sont des femmes, sont exclues de l'exercice de leur vocation donnée par Dieu. La douleur de leur exclusion et la perte de leurs dons sont une souffrance et une privation affectant l'ensemble de l'Église.

Nous exhortons chaque Église membre à apporter à l'Assemblée de 2010 un rapport sur ce qu'elles ont l'intention de faire concernant cette question si elles n'ordonnent pas déjà les femmes, ou, si elles le font, sur la méthode qu'elles ont choisie pour surmonter les obstacles pratiques restants et s'efforcer d'approfondir le partenariat des femmes et des hommes dans le ministère de l'Église.

Enfin, nous demandons que, dans les commémorations de la Réforme en 2017, le témoignage des pasteurs et des femmes occupant des positions de surveillance soit élevé au rang de symbole de la réforme continue de l'Église.